



Jugement rappel de salaire

Par **Cesar cesar**, le **24/02/2017** à **11:47**

Bonjour,

J'ai une question concernant le paiement de rappelde salaire suite à une liquidation judiciaire. Donc mon ancien employeur ne m'a pas payé environ 3 mois de salaire avant de déposer le bilan et la liquidation judiciaire de l'entreprise.

J'ai déposé une requête devant le conseil des prud'hommes qui m'a donné droit à un rappel de salaire de 10 800€ brut moins 5400€ net qui représentait mes salaires net qui m'ont été réglés pendant la période du contrat.

Donc ma question est, combien je toucherai au juste, comment déduire 5400€ net de 10800€ brut.

Et j'ai une autre question, est ce que je dois faire une demande de règlement de ma créance auprès du mandataire judiciaire ou directement auprès des ags.

Cordialement

Par **P.M.**, le **24/02/2017** à **17:27**

Bonjour,

Sous réserve de faire consulter le Jugement par une personne compétente ou un professionnel, il semblerait que la somme de 5 400 € nette doive être déduite des salaires une fois calculés par feuilles de paie sur la base de 10 800 € brut...

C'est le liquidateur judiciaire qui doit faire la déclaration à l'AGS...

Par **Cesar cesar**, le **24/02/2017** à **17:29**

Merci pour votre réponse.

Je vais contacter le mandataire judiciaire. Encore une fois, merci